

**Proposition prébudgétaire présentée au Comité permanent  
des finances – Budget de 2015**

**Présentée par la :  
Calgary Chamber of Voluntary Organizations**

**Personne-ressource :**

**Katherine van Kooy, présidente et chef de la direction générale**

**403-261-6655**

**[kvk@calgarycvo.org](mailto:kvk@calgarycvo.org)**

**1070, 105 – 12 Avenue SE**

**Calgary (Alberta) T2G 5A5**

**Le 6 août 2014**



**CCVO**  
Calgary Chamber of  
Voluntary Organizations

## **Proposition prébudgétaire présentée au Comité permanent des finances – Budget de 2015**

### **Calgary Chamber of Voluntary Organizations**

**Le 6 août 2014**

La Calgary Chamber of Voluntary Organizations (CCVO) a le plaisir de présenter cette proposition concernant le budget de 2015.

La CCVO s'emploie à renforcer le secteur bénévole et sans but lucratif, et exerce un leadership à l'égard des questions critiques ayant une incidence sur les organismes dans ce secteur. Notre organisme compte plus de 350 organismes membres divers, dont bon nombre d'entre eux travaillent en partenariat avec divers ordres de gouvernement.

Les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance du Canada exercent une multitude de rôles au sein de nos collectivités. Ils contribuent à la qualité de vie dont jouissent les Canadiens, appuient les personnes vulnérables, offrent des possibilités récréatives et de loisirs, offrent des programmes artistiques et culturels, en plus d'assurer l'intendance de notre environnement naturel. De nombreux organismes offrent également des services essentiels au soutien de la main-d'œuvre, notamment des services d'établissement et des programmes d'anglais langue seconde à l'intention des immigrants, le perfectionnement des compétences et les programmes de garde d'enfants et de soins aux aînés, qui permettent aux particuliers de s'intégrer au marché du travail. Ce secteur touche pratiquement tous les Canadiens, y compris les plus vulnérables. En outre, les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance sont essentiels à la santé et à la prospérité de nos collectivités. Il existe environ 170 000 organismes sans but lucratif au Canada, dont 86 000 sont des organismes de bienfaisance enregistrés.

**La Calgary Chamber of Voluntary Organizations formule les recommandations suivantes :**

1. Faire appel à Statistique Canada pour produire des données fiables et valides qui serviront à prendre des décisions éclairées au sujet du secteur canadien des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance.
2. Mettre en place une exemption générale en vertu de l'article 6 de la *Loi canadienne anti-pourriel* pour les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dédiés à la poursuite du bien public du Canada.
3. Prendre les mesures nécessaires pour réduire les frais imposés aux commerçants lors de l'utilisation de cartes de crédit pour faire des dons aux organismes de bienfaisance enregistrés ou y acheter des biens ou des services afin de veiller à ce que l'argent des donateurs soit versé aux œuvres de bienfaisance plutôt qu'aux sociétés émettrices de cartes de crédit.



**Recommandation 1. *Faire appel à Statistique Canada pour produire des données fiables et valides qui serviront à prendre des décisions éclairées au sujet du secteur canadien des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance.***

On estime que le secteur des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance du Canada emploie deux millions de Canadiens et constitue 8,1 % du produit intérieur brut (PIB) du pays. Toutefois, nous ne possédons pas de renseignements fiables et à jour. En 2003, Statistique Canada a entrepris l'**Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles (ENONB)**. Cette enquête a permis de faire un compte rendu détaillé de la taille et de la constitution du secteur canadien des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance, ainsi que du financement, de l'effectif (rémunéré et bénévole), des besoins, des difficultés et des forces de ce secteur. Le Canada a connu beaucoup de changement au cours des 10 dernières années et les données de l'ENONB ne brossent plus un tableau de la réalité. Toutefois, elles demeurent un précieux ensemble de données à des fins comparatives, afin de permettre de comprendre l'évolution du secteur et de sa main-d'œuvre, la façon dont il est financé, de même que la façon dont il répond aux besoins évolutifs de la société.

De 1997 à 2008, Statistique Canada a tenu à jour le **Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat** au Canada. Le *Compte satellite* a pris appui sur de multiples sources pour

« combler les lacunes [...], abordant ainsi d'importantes questions », notamment :

- *Quelle est la contribution économique du secteur sans but lucratif, dans son rôle d'employeur ou de fournisseur de biens et de services?*
- *Dans quels domaines d'activité les organismes sans but lucratif œuvrent-ils au Canada?*
- *Quelles sont les sources de revenu des organismes sans but lucratif? Dans quelle mesure sont-ils financés par les administrations publiques et les dons du secteur privé?*
- *Dans quelle mesure le secteur sans but lucratif est-il solide ou vulnérable du point de vue financier<sup>1</sup>?*

Le programme du *Compte satellite* est inactif depuis 2008.

Étant donné la portée du secteur canadien des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance, et les travaux indispensables qu'il accomplit, il est essentiel de posséder des données fiables et viables qui servent à prendre des décisions éclairées. Malgré les efforts déployés par le passé en vue de comprendre le secteur de façon plus approfondie, ainsi que de produire des données visant à prendre des décisions éclairées, il existe maintenant une pénurie de renseignements fiables. Imaginez si nous nous fiions aux données datant d'avant la récession pour prendre des décisions économiques au sujet du secteur pétrolier et gazier du Canada, ou si nous prenions des décisions relatives à l'effectif en l'absence d'information sur la situation du secteur automobile. Pourtant, concernant la proportion du PIB, le secteur des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance du Canada est plus grand que ces deux secteurs.

Il est impératif que nous comblions cette lacune afin d'appuyer la prise de décisions en ce qui touche le secteur des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance du Canada. Nous avons besoin de données de qualité pour prendre de bonnes décisions et utiliser l'argent des contribuables et les dons de bienfaisance le plus efficacement possible. Nous encourageons fortement le gouvernement fédéral à faire appel à Statistique Canada pour réactiver le *Compte satellite* et mener l'ENONB régulièrement.

---

<sup>1</sup> Statistique Canada, *À propos du Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*. Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/nea-cen/about-aporos/npiv-nblb-fra.htm>.



**Recommandation 2. *Mettre en place une exemption générale en vertu de l'article 6 de la Loi canadienne anti-pourriel pour les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dédiés à la poursuite du bien public du Canada.***

La CCVO s'emploie activement à interpréter la *Loi canadienne anti-pourriel* et à communiquer des renseignements aux organismes sans but lucratif et aux organismes de bienfaisance concernant l'entrée en vigueur de la *Loi*. Nous applaudissons le gouvernement fédéral d'avoir inclus une exemption visant les organismes de bienfaisance concernant l'envoi de messages électroniques ayant pour but principal de recueillir des fonds. Toutefois, nous avons appris que la nature de cette exemption, les activités productives de recettes auxquelles elle s'applique, ainsi que la définition du terme « message électronique commercial » prêtent beaucoup à confusion. En raison de ces facteurs, de nombreux organismes de bienfaisance tentent de mettre en place des systèmes pour assurer le suivi des consentements tacites et exprès « par précaution », ou simplement parce qu'ils ne savent pas ce que penserait le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de leurs activités de messagerie. La mise en place de ces systèmes entraîne des coûts, tant sur le plan de la technologie de l'information à l'appui du suivi que du temps consacré régulièrement par le personnel à la mise à jour desdits systèmes. La grande majorité des organismes de bienfaisance sont de petits organismes souvent gérés par des bénévoles. Nous sommes persuadés que la *Loi canadienne anti-pourriel* impose un fardeau important et inutile à ces organismes, détournant les fonds publics et les dons de l'important travail qu'ils accomplissent.

En outre, un grand nombre d'organismes sans but lucratif ne sont pas des organismes de bienfaisance enregistrés, mais œuvrent dans l'intérêt public (par opposition à la poursuite d'avantages privés). À titre d'exemple figurent les associations communautaires, les groupes sportifs et de nombreuses organisations artistiques. Cette distinction constitue le fondement d'une exemption accordée aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif en vertu de la *Lobbyists Act* de l'Alberta et pourrait facilement s'appliquer à une exemption générale prévue à l'article 6 de la *Loi canadienne anti-pourriel*.

Les messages électroniques représentent un moyen économique, rapide et légitime permettant aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif dédiés à la poursuite du bien public de communiquer avec leurs intervenants. Les Canadiens ont confiance en ces organismes, et ces derniers ne constituent pas une source importante des « pourriels » que cette *Loi* entend réduire. Une exemption générale permettra aux organismes sans but lucratif et aux organismes de bienfaisance d'axer leurs efforts et leurs ressources sur l'enrichissement de nos collectivités.

**Recommandation 3. *Prendre les mesures nécessaires pour réduire les frais imposés aux commerçants lors de l'utilisation de cartes de crédit pour faire des dons aux organismes de bienfaisance enregistrés ou y acheter des biens ou des services afin de veiller à ce que l'argent des donateurs soit versé aux œuvres de bienfaisance plutôt qu'aux sociétés émettrices de cartes de crédit.***

Enfin, nous appuyons la recommandation d'Imagine Canada visant à réduire les frais imposés aux

commerçants facturés aux organismes de bienfaisance lorsque des dons et des achats sont effectués au moyen de cartes de crédit. Comme l'organisation l'a expliqué dans sa proposition, les frais facturés au Canada sont parmi les plus élevés dans le monde.

Un nombre croissant de Canadiens font des dons de bienfaisance en ligne. Bien que la capacité d'effectuer des dons en ligne constitue une avancée des plus bienvenues, cela signifie qu'une proportion plus élevée de dons est assujettie aux frais imposés aux commerçants et que de plus grandes sommes sont détournées de leur but initial. Puisque nous nous attendons à ce que cette pratique devienne de plus en plus courante au cours des années à venir, nous faisons l'éloge d'Imagine Canada pour avoir soulevé cette question et appuyons entièrement sa recommandation.